

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel jeudi 11 juillet 2019

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : MUGLIA R., MARTIN P., BRODIN G., TABUTIN M., LECLERC C., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., PICARELLI V., VENUAT J., CHABROL JE., GALLEAZZI J., DUMONT S., BOUTET S., DUNEAUD JL., VALLET F., MARTIN J.P., DESAGES H., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., JACQUOT C., DUMONTET JM.

Délégués excusés : DUBREUIL A., AUGIAT JC., DAUGERON D., DUMONTET B., MERVAUX MP., NOWAK P., PETIT E.,

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Bilan d'activités de l'association Allier Sésame Autisme
- ✓ Répartition du FPIC
- ✓ Demande de subvention « Aide à l'immobilier » par Monsieur Philippe SIMON, ambulancier à Huriel
- ✓ Point sur les aides directes versées aux entreprises
- ✓ Demande de location d'un atelier rue Jean de Brosse par Madame RALIDERA
- ✓ Demande d'autorisation par la société BORALEX pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Préveranges et Saint Saturnin
- ✓ Recherche d'un local pour implantation d'une boulangerie par Madame Sophie AFFRAIX
- ✓ Point sur les Maisons de Santé
- ✓ Véhicule « minibus » de la Com.Com : vente ou réparation?
- ✓ Bilan de la Rencontre des Arts 2019
- ✓ Augmentation des tarifs des repas à domicile par STB
- ✓ Renouvellement du bail de Monsieur A. GANOT (rue Jean de Brosse à Huriel)
- ✓ Tarif des locations des hébergements
- ✓ Questions diverses

Bilan de l'activité de l'association Allier Sésame Autisme

L'association dispose du label Vacances adaptées depuis 2007 et du label « entreprise solidaire d'utilité sociale » depuis 2015.

L'association est présente dans de nombreuses instances au niveau local, départemental et régional.

L'association a su faire évoluer ses services :

- En **2007**, accueil sur un seul gîte et depuis 2014, accueil sur **3** gîtes l'été.
- En 10 ans, elle est passée de **8** personnes accueillies lors des premiers séjours à environ **100** vacanciers depuis la période estivale de 2017 et 250 sur l'année 2018.

Depuis le 31 juillet 2016, l'association a ouvert son propre gîte toute l'année à Chazemais.



Elle a accueilli 240 séjours en 2018 et ce nombre est déjà dépassé pour 2019.

A Chazemais, elle reçoit des groupes d'un nombre maximal de 8 personnes dans des chambres individuelles. L'association a réalisé d'importants investissements sur l'aménagement du Gite CASA LNA en 2018 grâce aux dons et subventions, en améliorant :

- Les extérieurs :
 - ✓ Implantation de structures de jeux (trampoline, ski de fond, tourniquet, vis-à-vis, balançoire) et parcours de santé (poutre d'équilibre, pont de rivière, panneau de manipulation)
 - ✓ D'embellissement de la structure – store extérieur
 - ✓ Création d'une mini-ferme (poules, âne et chèvres)
- L'intérieur :
 - ✓ Aménagement de la buanderie (meubles, évier, plans de travail et carrelage)

L'accueil se fait tout au long de l'année :

- En internat :
 - en séjours vacances (de 1 à 3 semaines)
 - en week-end ou mini-séjour (2-3 jours)
 - en transfert avec l'équipe de l'établissement
- En externat (uniquement du lundi au vendredi) :
 - A la demi-journée
 - A la journée sur des activités

Au niveau du personnel, l'association a embauché :

- en 2016 : 2 ETP
- en 2017 : 2,8 ETP
- en 2018 : 4,3 ETP
- en 2019 : 5 ETP + une quarantaine d'animateurs en saison estivale.

Les personnes en séjour profitent de multiples activités sur place ou à l'extérieur : tir à l'arc, pêche, canoé, balades (le Pal), ferme pédagogique, centre équestre, etc

Le prix à la journée : 160 € et 140 € en dehors des périodes scolaires.

Répartition du FPIC en 2019

Montant : 216 405 € au lieu de 221 613 € en 2018, soit une baisse de 5 208 € et de 8 469 € depuis 2017.

Mode de répartition :

- ✓ répartition de droit commun
- ✓ répartition à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant : on ne doit pas s'écarter de plus de 30 % du droit commun
- ✓ Répartition « dérogatoire libre » : délibération à l'unanimité, soit à la majorité des 2/3 avec approbation des Conseils Municipaux dans un délai de 2 mois.

Trois hypothèses :

Communes	Montant du FPIC 2018	Droit commun 2019	on fait peser la baisse de 5 208€ sur les communes en partant du droit commun		2ème sol: on maintient le montant EPCI de 2018		On répartit la baisse entre communes et EPCI	
Archignat	5 821	6 433	6 209	-224	5 679	-754	5 791	-642
Chamberat	5 557	6 089	5 877	-212	5 376	-713	5 482	-607
La Chapelaude	17 078	18 894	18 236	-658	16 680	-2 214	17 009	-1 885
Chazemais	9 166	9 892	9 548	-344	8 733	-1 159	8 905	-987
Courcais	5 698	6 210	5 994	-216	5 482	-728	5 591	-619
Huriel	46 773	51 856	50 051	-1 805	45 781	-6 075	46 683	-5 173
Mesples	2 300	2 550	2 461	-89	2 300	-250	2 296	-254
Saint Désiré	7 542	8 438	8 144	-294	7 449	-989	7 596	-842
Saint -Eloy d'Allier	699	726	701	-25	641	-85	654	-72
Saint-Martinien	12 572	13 755	13 276	-479	12 144	-1 611	12 383	-1 372
Saint Palais	3 330	3 717	3 588	-129	3 282	-435	3 346	-371
Saint Sauvier	6 651	6 964	6 722	-242	6 148	-816	6 269	-695
Treignat	7 859	7 261	7 008	-253	6 410	-851	6 537	-724
Viplaix	6 240	6 820	6 583	-237	6 021	-799	6 140	-680
Total	137 286	149 605	144 397	-5 208	132 078	-17 478	134 682	-14 923
Part CCP Huriel	84 327	66 800	72 008	5 208	84 327		81 723	
EPCI+COMMUNES	221 613	216 405	216 405		216 405		216 405	

Après un vote du Conseil Communautaire, 19 voix sont favorables à la solution 2 et 3 voix sont favorables à la solution 3.

En conséquence, c'est la solution 2 qui est retenue avec un maintien à la Communauté de Communes du montant du FPIC 2018, soit 84 327 €

Demande de subvention « Aide à l'immobilier » par Monsieur SIMON, ambulancier à Huriel

Monsieur SIMON, ambulancier à Huriel, a adressé sa lettre d'intention à la Communauté de Communes indiquant son souhait de construire un atelier dans la zone de santé d'Huriel. Il est éligible à l'aide à l'immobilier instauré par le Conseil Départemental en partenariat avec la Communauté de Communes.

Le montant de son projet est de 180 000 €HT

- La demande de subvention départementale sera de 27 000 €
- La demande de subvention à la Communauté de Communes sera de 5 400 € (20 % de l'aide départementale). La subvention est prise sur le Contrat de Territoire signé avec le Département.

Le Conseil Communautaire statuera définitivement sur ce projet à la réception du dossier complet réalisé en partenariat avec la Chambre des Métiers.

Point sur les aides directes versées aux entreprises

Bénéficiaires	en 2015 en contrepartie des Fonds Leader: 10% du montant du projet (plafonnée à 1 000€)	Régional: Aide au développement des petites entreprises	Aide à l'immobilier Conseil Départemental
Samuel Cherprenet (dossier 2015)	1 000 €		
Sébastien Dechaud (dossier 2016)	1 000 €		
Florine Papon (dossier 2018)	852,80 €		
Monsieur Feuillade (Saint-Martinien)		3 396 €	
Maryline Passat (Treignat)		5 000 €	
Monsieur Simon			5 400€?

En rouge figurent les aides non versées :

- Monsieur SIMON en cours d'attribution
- Monsieur FEUILLADE : la subvention n'a pas été attribuée par le Conseil Régional et de ce fait, le Conseil Communautaire n'a pas pu lui verser l'aide communautaire (les 2 étant liées).

Demande de location d'un atelier de la rue Jean de Brosse par Madame RALIDERA

Madame RALIDERA est chargée de production spectacles. Elle est en micro entreprise et assure l'accompagnement administratif, logistique et promotionnel de projets ancrés dans le spectacle vivant. Elle recherche un espace de travail où elle pourra exercer son activité administrative et également faire un lieu d'accueil pour des expositions éphémères, pour des ateliers d'initiation aux différentes formes d'art ainsi que des lectures.

Le Conseil Communautaire accepte de lui louer un atelier de la rue Jean de Brosse pour une durée limitée à 6 mois afin de voir l'évolution de l'entreprise.

Demande d'autorisation par la société BORALEX pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Préveranges et Saint Saturnin

Boralex SAS a déposé une demande de régularisation de l'arrêté du 31 juillet 2014 portant autorisation d'exploiter un projet de parc éolien sur les communes de Préveranges et Saint Saturnin.

Une enquête complémentaire sur ce sujet a lieu du 11 juin au 25 juin. Notre Conseil Communautaire doit se prononcer sur ce sujet dès l'ouverture de l'enquête et dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête.

Le projet prévoit l'implantation de 5 éoliennes et d'ouvrages annexes notamment des plateformes, un poste de livraison électrique et un réseau de raccordement électrique souterrain. Les 5 machines ont une puissance de 2,6 MW et une hauteur totale de 157 m maximum. Le projet se situe à 510 m des habitations les plus proches localisées aux lieux-dits « la Tanière » à Sant-Saturnin et la « Maison Neuve » à Préveranges.

Après un vote avec 17 voix pour 4 voix contre et une abstention, le Conseil Communautaire se déclare favorable à ce projet.

Recherche d'un local par Mademoiselle Sophie AFFRAIX

Mademoiselle Sophie AFFRAIX a créé son entreprise la D' moiselle et fabrique des gâteaux salés sucrés et autres produits dérivés. Jusqu'à présent, elle commercialise sur les marchés uniquement.

Elle souhaite aujourd'hui s'implanter définitivement et recherche un local où elle pourra faire de la boulangerie (200 m²).

Monsieur le Maire d'Archignat demande qu'elle se mette en contact avec la municipalité qui dispose actuellement d'un local.

Point sur les Maisons de Santé

- ✓ Maison de Santé Huriel

La dalle a été coulée et les réseaux sont faits. Les élévations débutent le lundi 15 juillet en briques isolantes.

- ✓ Maison de Santé de La Chapelaude

L'isolation de la porte du Docteur BECAUD a été refaite.

Minibus de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel

Le minibus est utilisé essentiellement par les services du Centre Social de Saint Martinien et plus rarement par les services de la mairie d'Huriel.

Le kilométrage du véhicule est de 106 785 km. Récemment, le véhicule a eu un problème de freinage lors d'une utilisation par les services de la garderie périscolaire d'Huriel.

Le coût de la réparation est 955,78€TTC.

La question est posée de conserver ce véhicule qui n'est pas utilisé par les services de la Communauté de Communes.

Son coût depuis 3 ans est le suivant :

- Achat : 2 500 €
- Frais de réparation : 792,98 €
- Assurance : 1 439,14€(soit 479 €/an)

Le Conseil Communautaire décide de proposer le véhicule au Centre Social. Le prix de vente sera de 1 000 € soit le prix de la réparation à réaliser.

Bilan de la Rencontre des Arts

Une trentaine d'artisans étaient présents. La manifestation a bénéficié d'une bonne affluence surtout l'après-midi, même si elle reste difficile à évaluer car l'entrée est gratuite.

Les animations proposées ont reçu un très bon accueil :

- avec Graine d'arbres : 60 personnes sont venues monter (de 3 à 70 ans)
- la Compagnie du Haut des Branches : 3 temps de spectacle très appréciés

Par contre, le café était fermé à partir de midi et l'absence de buvette a fait l'objet de nombreuses critiques.

Augmentation des tarifs STB, fournisseur des repas à domicile

Actuellement, on achète :

- les repas de midi : 4,826 HT, soit 5,09 €TTC
- les repas du soir : 3,10€HT, soit 3,27 €TTC

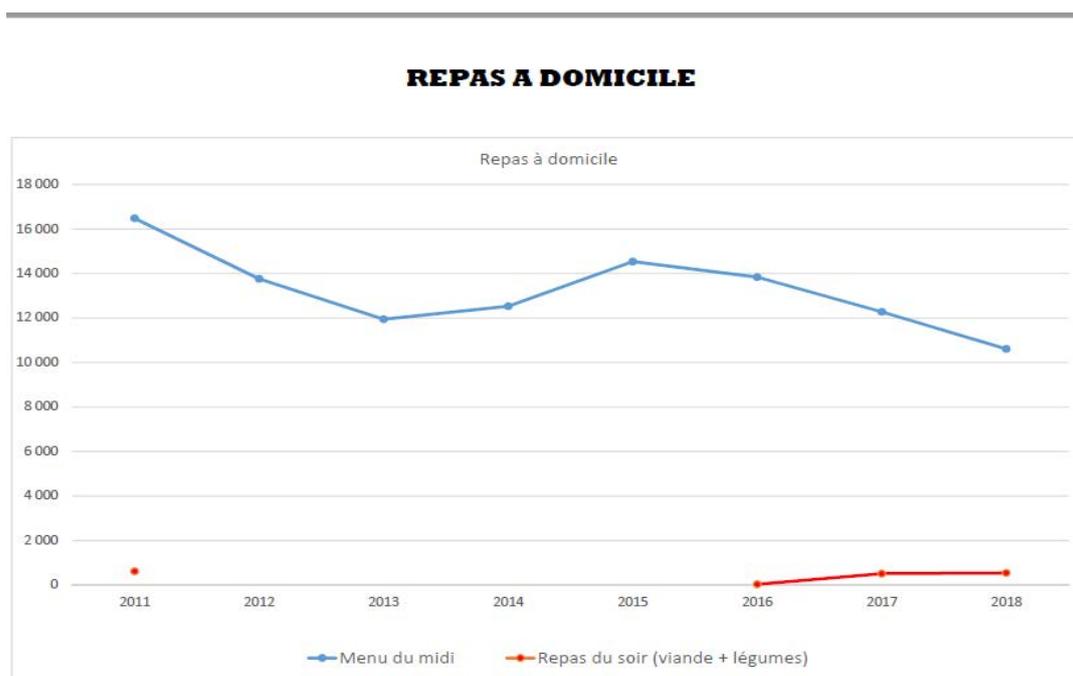
Le nouveau tarif à partir 1er septembre:

- les repas de midi : 4,95 €HT, soit 5,22 €TTC
- les repas du soir : 3,18 €HT, soit 3,35 €TTC

Le prix de vente est de 7,80 €TTC pour le repas de midi et 3,25 €TTC pour le repas du soir. Répercute-t-on l'augmentation ?

Le Conseil Communautaire, considérant le déficit actuel du service, décide de répercuter en totalité la hausse des prix, soit une augmentation de 0,12 € sur les repas vendus.

A partir du 1^{er} septembre 2019, le prix du repas de midi sera donc de 7,92 € TTC et celui du soir de 3,37 €TTC.



Bilan du service "repas à domicile"		
Années 2018 - 2019		
	Dépenses	
	Année 2018	Janv. à juin 2019
Personnel	27 015	9 974
Portable	132	72
Carburant	3 404	1 674
Entretien véhicule	3 198	
Location véhicule (PF)	9 482	4 738
Assurance	858	881
Achat repas	55 637	26 140
TOTAL	99 726	43 478
Recettes		
Vente repas	84 262	39 569
	Déficit	-3 910
	-15 464	-3 910

Renouvellement du bail de Monsieur GANOT

Monsieur Ganot est entré dans les locaux le 1^{er} février 2018 pour un an. Son bail n'avait été renouvelé que pour 6 mois en raison d'impayés au niveau des loyers.

Aujourd'hui la situation s'est un peu améliorée et Monsieur Ganot fait des efforts pour rembourser les loyers restants. En conséquence le Conseil accepte de poursuivre le bail pour une nouvelle durée de 6 mois.

Tarifs des hébergements touristiques

Ecogîte de Mesples

Juillet-Août :		Gîte complet
Pour une nuit :		297 €
Pour 2 nuits :		539 €
Pour 3 nuits :		726 €
Par semaine (de 5 à 7 nuits) :		1 100 €
120 € par nuit supplémentaire		
Mai-Juin-Septembre :		
	Chambre	Gîte complet
Pour une nuit :	65 €	270 €
Pour 2 nuits :	115 €	490 €
Pour 3 nuits :	150 €	660 €
Par semaine (de 5		
à 7 nuits) :	210 €	880 €
110 € par nuit supplémentaire		
Autres mois :		
	Chambre	Gîte complet
Pour une nuit :	60 €	245 €
Pour 2 nuits :	100 €	440 €
Pour 3 nuits :	140 €	600 €
Par semaine (de 5		
à 7 nuits) :	185 €	720 €
110 € par nuit supplémentaire		
Forfait ménage :	40 €	150 €

CHALETS MESPLES

Juillet-août :	Autres mois :
60 € par nuit	55 € par nuit
110 € pour 2 nuits	110 € pour 2 nuits
160 € pour 3 nuits	160 € pour 3 nuits
275 € par semaine (5 à 7 nuits)	183 € par semaine (5 à 7 nuits)
30 € par nuit supplémentaire	30 € par nuit supplémentaire
	305 € par mois
	Charges pour un mois 90 €

CHALETS TREIGNAT

Juillet-août :	Juin-septembre :	Autres mois :
60 € par nuit	55 € par nuit	55 € par nuit
110 € pour 2 nuits	110 € pour 2 nuits	110 € pour 2 nuits
160 € pour 3 nuits	160 € pour 3 nuits	160 € pour 3 nuits
310 € par semaine (5 à 7 nuits)	250 € par semaine (5 à 7 nuits)	183 € par semaine (5 à 7 nuits)

GÎTE SAINT-PALAIS

Juillet-août :	Autres mois :
60 € par nuit	55 € par nuit
110 € pour 2 nuits	110 € pour 2 nuits
160 € pour 3 nuits	160 € pour 3 nuits
275 € par semaine (5 à 7 nuits)	180 € par semaine (5 à 7 nuits)
30 € par nuit supplémentaire	30 € par nuit supplémentaire
	380 € / mois(+90€ charges)

GÎTE SAINT-SAUVIER

Juillet-août :	Juin-septembre :	Autres mois :
80 € par nuit	80 € par nuit	80 € par nuit
110 € pour 2 nuits	110 € pour 2 nuits	110 € pour 2 nuits
160 € pour 3 nuits	160 € pour 3 nuits	160 € pour 3 nuits
350 € par semaine (5 à 7 nuits)	280 € par semaine (5 à 7 nuits)	250 € par semaine (5 à 7 nuits)
30 € par nuit <u>supp.</u>	30 € par nuit <u>supp.</u>	30 € par nuit <u>supp.</u>
		380 €/ mois(+90€charges)

Le Conseil Communautaire décide d'appliquer à ces tarifs une hausse globale de 3 % arrondie à l'euro le plus proche considérant qu'ils n'ont pas été modifiés depuis plus de 3 ans.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire, considérant qu'un certain nombre de propriétaires ne s'acquittent pas de la taxe de séjour, décide de mettre en place la taxation d'office. Un bilan des versements au titre de l'année 2019 sera fait lors de la prochaine Assemblée Générale du mois de septembre.

Questions diverses

- ✓ Demande de la Mairie de Mesples : demande de révision de l'indemnité de 1 000 € pour la tonte du terrain autour des 2 chalets de Mesples.

Le Conseil Communautaire décide de maintenir l'aide à ce niveau et propose à la municipalité qu'elle clôture le terrain attenant en y mettant des animaux.

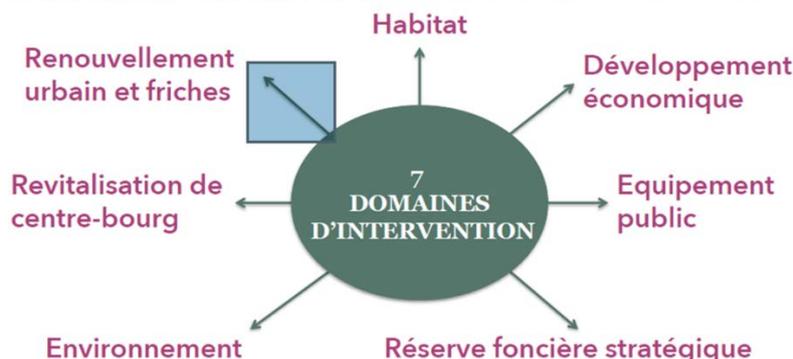
✓ Demande de la Commune d'Huriel par rapport à l'aménagement du centre bourg

La commune souhaite procéder à des acquisitions foncières et adhérer à l'Etablissement Public Foncier Auvergne. La loi Elan du 24 novembre 2018 interdit aux communes d'y adhérer directement, seul l'EPCI dont elles dépendent peut le faire.

L'EPF fait du portage foncier à la place des communes ce qui leur permet de réaliser une opération sans l'avoir budgétisée.

L'adhésion à l'organisme sous-entend la création d'une taxe supplémentaire dénommée taxe spéciale d'équipement de l'ordre de 0,02 %.

L'EPF intervient sur les domaines suivants :



- Le prélèvement de la Taxe Spéciale d'Equipement dont son montant est voté chaque année en Assemblée Générale par ses adhérents.
- Pour l'année 2019, le montant voté par l'AG du 03 décembre 2018 : **5 970 000 €**
 - Prélevé sur le foncier bâti et non bâti, sur la taxe d'habitation et la CFE
 - Réparti entre les entreprises et les ménages suivant la base locative de leur fiche d'imposition

Taxe d'habitation
Foncier bâti
Foncier non bâti
CFE

Le conseil décide de recevoir cet organisme afin de mieux appréhender les conséquences d'une éventuelle adhésion.

✓ Huriel : Constitution de commission locale du SPR

Dans le cadre de la révision de la ZPPAUP et de sa transformation en Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PAVP), une commission locale du site protégé remarquable doit être créée par la commune d'Huriel et intégrer un représentant de la Communauté de Communes. Cette commission a pour mission d'accompagner le processus d'élaboration du PAVP. Par la suite, elle pourra se réunir dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Monsieur Wilfrid Beaufiles est désigné pour représenter la Communauté de Communes du Pays d'Huriel à cette commission.

✓ Demande Monsieur CARDONEL locataire sur la zone d'activités de la Chapelaude

Monsieur CARDONEL souhaite installer un panneau 4x3 sur la façade côté Montluçon du bâtiment et un second sur le même côté donnant sur la Zone d'Activités.

Il demande également l'entretien et la taille de la haie le long de la D943 (sur la longueur du terrain loué) à une hauteur d'1,20 m donnant la visibilité à un futur panneau sur le terrain.

Le Conseil Communautaire est favorable à la pose des panneaux mais décide de ne pas intervenir sur l'entretien de la haie qui reste à la charge du locataire. Il l'autorise néanmoins à tailler la haie à hauteur de 1,50 m.

✓ Allier Habitat

Allier Habitat a lancé l'élaboration d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS) pour la période 2019-2025. Il s'agit de la ligne de route pour les années à venir. La Communauté de Communes a 2 mois pour indiquer si elle veut être signataire de cette convention ou seulement associée.

La Communauté de Communes n'ayant pas la compétence dans ce domaine confirmera qu'elle ne peut pas être signataire de la convention.

✓ Dossier Maison de Saint-Sauvier : locataire Monsieur BILLON

La dette d'arriérés de loyers de Monsieur BILLON s'élève à ce jour à 3 382,81€ Un commandement de payer a été fait par huissier et la procédure se poursuit par voie d'assignation pour résiliation du bail. Le passage au tribunal est prévu au mois de septembre.

Monsieur BILLON a récemment payé 3 loyers et sollicite l'aide du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) pour régler la dette.

Pour cela, la Communauté de Communes du Pays d'Huriel doit signer une attestation où il est indiqué que l'intervention du FSL est subordonnée à l'engagement du bailleur de maintenir le locataire dans les lieux et de renoncer à toutes poursuites.

Le Conseil Communautaire décide de signer la demande de FSL qui est traitée dans le mois. A l'issue de la décision, le Conseil statuera sur la poursuite de l'assignation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au mercredi 4 septembre à 18 H 00 à Treignat.